



"de loi voté par la Chambre des Députés et transmis au "Sénat".

M. LE RAPPORTEUR GENERAL dit qu'il est entièrement d'accord avec M. le Rapporteur, dont il approuve sans réserve la conclusion : en effet, conformément au principe qui a été nettement posé en 1900 et en 1912, une loi de programme naval ne saurait être votée sans les ouvertures de crédits indispensables à l'exécution de ce programme.

M. DE SELVES appuie, lui aussi, la conclusion de M. le Rapporteur : l'affaire n'est pas en état et l'on ne conçoit pas comment la Commission des finances pourrait se prononcer sur une loi de programme ne comportant aucune disposition financière. Toutefois, il n'appartient pas à la Commission d'inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi sur le bureau de la Chambre; elle doit se borner à constater que l'affaire, telle qu'elle lui est présentée, n'est pas en état.

M. JEANNENEY considère également qu'il vaut mieux que la Commission constate, sans plus, l'impossibilité où elle se trouve de statuer tant que le projet de loi qui lui est soumis n'aura pas été complété par une demande de crédits.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR est heureux de l'adhésion qui vient d'être donnée par plusieurs de ses collègues à la conclusion qu'il avait formulée, tout au moins en ce qui concerne la constatation que l'affaire n'est pas en état. Pour ce qui est de l'invitation au Gouvernement à saisir la Chambre d'une demande de

crédits, elle se justifie par la situation un peu délicate où se trouve la Commission: depuis plusieurs mois déjà une campagne de presse tend à représenter cette dernière comme responsable du retard qu'a subi le vote définitif d'un programme naval nécessaire à la France: d'autre part, dans sa réunion du 18 Octobre le Conseil des Ministres a délibéré sur la question, et le communiqué publié dans les journaux mentionne que le Gouvernement demandera au Sénat d'inscrire à son ordre du jour et de discuter aussi prochainement que possible le projet de loi dont il s'agit; enfin le Ministre de la Marine a écrit au Président de la Commission une lettre où il insiste de la manière la plus pressante pour que celle-ci se prononce dans le plus bref délai.

Dans ces conditions, il ne faudrait pas que la Commission donnât l'impression qu'elle est opposée à l'adoption d'un programme qui en réalité ne constitue qu'un minimum urgent pour notre pays, et, puisque tout le monde reconnaît la nécessité des travaux compris dans ce programme, l'attitude la plus convenable pour la Commission ne consiste-t-elle pas à inviter le Gouvernement à faire son devoir en demandant des crédits à la Chambre? Cette invitation serait d'autant plus opportune que nous sommes à la veille de la Conférence de Washington, qui doit examiner la question du désarmement naval, et qu'à ce propos se présentent certaines considérations d'ordre politique et d'ordre national auxquelles des membres du Sénat ne sauraient rester indifférents.

M. LE PRÉSIDENT. Au fonds nous sommes tous d'accord avec M. le Rapporteur: un programme ne vaut qu'en raison des ressources financières consacrées à

son exécution. Mais dans la forme je crois interpréter le sentiment de la Commission, en disant qu'elle préfère ne pas inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi, mais se borner à constater que le programme naval ne pourra être examiné par le Sénat qu'après le vote par la Chambre des Députés des crédits nécessaires pour que ce programme soit régulièrement exécuté.  
(Adhésion.)

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR. Pour donner satisfaction au sentiment de la Commission, je modifie la formule de ma conclusion de la manière suivante ;  
"La Commission des Finances constate que l'affaire n'est pas en état et ne peut venir régulièrement devant le Sénat avant que le Gouvernement ait obtenu de la Chambre des Députés le vote d'un projet de loi complémentaire autorisant les ouvertures de crédits correspondant au programme naval proposé dans le projet de loi voté par la Chambre des Députés et transmis au Sénat".

Cette nouvelle formule est approuvée. Elle constituera l'avis de la Commission, qui sera déposé sur le Bureau du Sénat pour être imprimé et distribué.

La Commission ajourne à demain 28 Octobre l'exposé de la situation financière par M. le Rapporteur Général.

La séance est levée à 15 heures 1/4.

-----  
Le Président de la Commission des Finances

